

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | |
|-------------------------|------------|
| Membres titulaires | 39 |
| Titulaires Présents | 25 |
| Suppléants avec vote | 2 |
| Pouvoirs | 9 |
| Nombre de votants | 36 |
| Date de la convocation | 08/11/2024 |
| Certifié exécutoire le | 18/11/2024 |
| Date d'affichage | 19/11/2024 |
| Envoyé en préfecture le | 19/11/2024 |

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET

TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

119-2024 Contrat « Sources en Action 2024-2029 » : Attribution du marché « Travaux d'aménagements agricoles pour la préservation des milieux aquatiques » et demande de subventions

Dans le cadre du Contrat « Sources en actions 2024-2029 », la CCV2M accompagne techniquement et administrativement les exploitants agricoles sur des projets d'aménagement de parcelles pour la préservation des milieux aquatiques ; avec notamment l'installation de clôtures le long des berges, la création de franchissements de cours d'eau et la mise en place de dispositifs d'abreuvements adaptés.

Les projets accompagnés concernent des exploitations localisées sur bassin de la Vienne amont, sur les territoires de la CCV2M et de Haute Corrèze Communauté (communes de Millevaches, Peyrelevade et Saint- Setiers).

Ces projets agricoles sont finançables de 20% à 80% selon la localisation du projet sur le bassin versant. La CCV2M s'engage à avancer les frais et à solliciter les subventions. Le reste à charge est entièrement remboursé par le bénéficiaire après perception des subventions par la collectivité. Le remboursement sera basé sur les dépenses totales TTC moins les subventions réellement perçues et moins le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) soit 16,404% du montant total toutes taxes comprises. Le bénéficiaire s'engage de son côté à ne pas récupérer la TVA.

Le bénéficiaire est engagé dans le projet par le biais d'une convention signée avec la CCV2M, après que les entreprises aient été retenues en conseil communautaire.

En 2024, 3 projets agricoles sont accompagnés :

- LOT N°1 : GAEC Terras Communas - TARNAC
- LOT N°2: M. Detivaud Laurent – PEYRELEVADE (HCC)
- LOT N°3: GAEC Gibot -Leclerc - CHAMBERET

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 Novembre 2024 pour analyser des offres d'entreprises pour :

- **3 lots « TRAVAUX »** correspondant au 3 sites d'intervention
- **5 lots « FOURNITURES »** pour l'acquisition de matériel d'abreuvement et de clôtures qui seront installés en auto-construction par certains bénéficiaires.

Ainsi,

Vu la délibération 9-2023 en date du 03/02/2023, actant l'engagement de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources dans le contrat territorial « Source en action 2024-2029 »,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec Haute Corrèze Communauté, au profit de la CCV2M, pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions « Sources en action 2024-2029 » sur le territoire de HCC,

Et considérant la délibération n°147-2023 du 13/10/023, adoptant le programme d'actions sur les cours d'eau du bassin de la Vienne établit dans le cadre de ce contrat.

Le Président fait lecture du rapport d'analyse des offres et sur proposition de la Commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 11 novembre 2024 à 16H30, le Président propose d'attribuer :

- **le Lot Travaux N°1 « TARNAC »,** à l'entreprise SARL DULAU RAND pour un montant de 2 970,00 euros HT, soit 3 564,00 euros TTC.
- **le Lot Travaux N° 2 « PEYRELEVADE »,** à l'entreprise SARL DULAU RAND pour un montant de 8 240,00 euros HT, soit 9 888,00 euros TTC.
- **le Lot Travaux N° 3 « CHAMBERET »,** à l'entreprise COLAS TP pour un montant de 12 033,33 euros HT, soit 17 880,00 euros TTC.
- **le Lot Fournitures N°1 « BOIS »,** à l'entreprise SARL DUNOUHAUD, pour un montant prévisionnel de 1 746,00 euros HT, soit 2 095,00 euros TTC.
- **le Lot Fournitures N°2 « CLOTURE ET QUINCAILLERIE »** à l'entreprise CENTRE VERT Treignac pour un montant prévisionnel de 1 008,80 euros HT, soit 1 236,00 euros TTC.
- **le Lot Fournitures N°3 « ABREUVEMENT – BAC ET POMPE DE PATURE »** à l'entreprise CENTRE VERT Treignac pour un montant prévisionnel de 1 236,00 euros HT, soit 1 483,20 euros TTC.
- **le Lot fournitures N°4 « ABREUVEMENT - POMPE SOLAIRE »** à l'entreprise SOLARIS STORE pour un montant prévisionnel de 1 322,93 euros HT, soit 1 587,52 euros TTC.
- **le Lot fournitures N°5 « CLOTURE DEPORTEE »** à l'entreprise PATURE VISION pour un montant prévisionnel de 605,13 euros HT, soit 726,16 euros TTC.

A noter que pour les lots fournitures, les montants des devis retenus sont susceptibles d'évoluer à la marge en fonction de l'évolution des prix du marché et des stocks disponibles en 2025, lorsque les commandes seront effectuées.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- décide d'attribuer
 - les lots TRAVAUX N°1 et N°2 à l'entreprise SARL DULAU RAND
 - le lot TRAVAUX N°3 à l'entreprise COLAS TP
 - les lots FOURNITURES N°2 et N°3 à l'entreprise CENTRE VERT Treignac
 - le lot FOURNITURES N°4 à l'entreprise SOLARIS STORE
 - le lot FOURNITURES N°5 à l'entreprise PATURE VISION
- **Approuve le financement par la CCV2M** de l'avance des frais relatifs à la réalisation des projets et le remboursement des restes à charges par les bénéficiaires, après réception des subventions par la collectivité.
- **Sollicite les subventions** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Corrèze, selon le plan de financement comme suit :

| PROJET | PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL | | |
|--------------------------------|----------------------------------|---|--|
| | DEPENSES | RECETTES | |
| Projet N°1 : TARNAC (CCV2M) | 7 060, 83 HT | 50% AELB 20% RNA 10% CD19 20% Bénéficiaire | 3 530,42 € 1 412,17 € 706,08 € 1 412,17 € |
| Projet N°2 : PEYRELEVADE (HCC) | 8 240 € HT | 20% RNA 10% HCC 70% Bénéficiaire | 1 648,00 € 824,00 € 5 768,00 € |
| Projet N°3 : CHAMBERET (CCV2M) | 15 750 € HT | 50% AELB 20% RNA 10% CD19 20% Bénéficiaire | 7 875,00 € 3 150,00 € 1 575,00 € 3 150,00 € |
| TOTAL | 31 050,83 € HT | | 31 050,83 € HT |

- **Autorise le président à signer les conventions d'engagement auprès des bénéficiaires**, sur la base des devis retenus, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Treignac le 22/11/2024
Le Président Philippe JENTY

